

# OFFRE D'EMPLOI

    
Suis-nous !

## Préventionniste en santé et sécurité au travail



 **POSTULE EN LIGNE**  
[ville.stfelicien.qc.ca/citoyens/emplois](http://ville.stfelicien.qc.ca/citoyens/emplois)  
Date limite : 15 septembre 2025, à 16 h



### Viens faire la différence pour ta ville !

Les procédures, la planification et la prévention, c'est ton terrain de jeu? Tu te démarques par ton sens du détail et ton esprit d'équipe? Si tu te reconnais dans cette description, on veut te connaître! Viens contribuer à rendre notre milieu de travail plus sécuritaire en devenant préventionniste en santé et sécurité au travail.

#### Ton rôle

Le préventionniste en santé et sécurité au travail soutient les différents intervenants dans la mise en place de pratiques et de procédures de travail conformément aux normes et aux exigences en matière de santé et de sécurité.

Le titulaire du poste réalisera les différentes tâches suivantes :

- Agir à titre de support, de rôle-conseil et de référence auprès des différents gestionnaires au niveau des exigences et des normes;
- Mettre à jour, réviser et communiquer le programme de prévention en matière de santé et de sécurité au travail de l'organisation;
- Élaborer et mettre en place des procédures et des méthodes de travail selon les risques établis (fiche d'action spécifique);
- Mettre en place un plan de formation pour les employés et les coordonner selon les besoins;
- Préparer et présenter différentes formations aux employés concernant divers sujets en santé et en sécurité au travail;
- Voir à la mise en place d'une culture en matière de santé et de sécurité au travail auprès de l'ensemble des employés.

#### As-tu le profil?

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine pertinent;
- Cumuler 2 années d'expérience pertinente à la fonction;
- Posséder un permis de conduire classe 5 sans restriction;
- Maîtriser la langue française parlée et écrite;
- Avoir d'excellentes connaissances avec l'environnement informatique.

#### Conditions de travail

-  **35** Horaire de travail de 35 h par semaine
-  Emploi permanent et à temps plein
-  Salaire et conditions d'emplois établis selon la convention collective

#### Et quelques avantages...

-  Rémunération avantageuse
-  Régime de retraite
-  Régime d'assurances collectives incluant télémédecine
-  Conciliation travail-famille
-  Horaire flexible et horaire d'été